

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 15 - 17 mai 2002



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2002/12

25 octobre 2002

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2002 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.2/2002/11.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
2002/EB.2/1	1
	Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Éthiopie (1998–2003)
2002/EB.2/2	1
	Rapport résumé d'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement—Azerbaïdjan 6121.00
2002/EB.2/3	2
	Rapport résumé d'évaluation du portefeuille du PAM en Angola
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
2002/EB.2/4	3
	Schéma de stratégie de pays—Éthiopie
2002/EB.2/5	4
	Programme de pays—Rwanda (2003–2006)
2002/EB.2/6	5
	Programme de pays—Zambie (2002–2006)
2002/EB.2/7	6
	Programme de pays—Bolivie (2003–2007)
2002/EB.2/8	6
	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Azerbaïdjan 10168.0
2002/EB.2/9	7
	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Algérie 10172.0
2002/EB.2/10	7
	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Angola 10054.1
2002/EB.2/11	8
	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Colombie 10158.0
RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION	
2002/EB.2/17	8
	Rapport sur l'élaboration d'un système de suivi des rapports du Corps commun d'inspection
2002/EB.2/18	9
	Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM
QUESTIONS DIVERSES	
2002/EB.2/20	9
	Rapport final sur le Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP)
2002/EB.2/21	9
	Opérations du PAM dans le Territoire palestinien



RAPPORTS D'ÉVALUATION

Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays— Éthiopie (1998–2003) (2002/EB.2/1)

1. Plusieurs représentants ont formulé des observations de caractère général concernant les méthodes d'évaluation utilisées par le PAM, les mandats et le caractère descriptif des documents d'évaluation, indiquant qu'il aurait été préférable qu'ils soient plus analytiques.
2. Le Secrétariat a répondu qu'il serait effectivement bon de procéder à une discussion des problèmes de méthode à la session annuelle, lorsque le document relatif à la politique de suivi et d'évaluation orientés vers les résultats du PAM serait soumis à l'approbation du Conseil.
3. Le Conseil a été d'avis que l'évaluation, bien que trop descriptive, était néanmoins positive en ce sens qu'elle avait permis de dégager des informations précieuses pour la préparation du nouveau schéma de stratégie de pays (SSP), également examiné à la session en cours. Les représentants ont accueilli favorablement l'étude de l'impact du projet 2488 que devrait entreprendre le bureau de pays conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation.
4. Tout en appuyant les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation et en relevant avec satisfaction les mesures adoptées par le bureau de pays, telles qu'elles étaient indiquées dans le Résumé des recommandations de l'évaluation et des mesures prises par la direction, le Conseil a souligné l'importance des systèmes de suivi pour les activités du PAM, spécialement lorsqu'il n'était pas possible de procéder à une évaluation. Un représentant a appuyé la méthode d'examen communautaire que le PAM venait d'introduire en Éthiopie comme suite à l'une des recommandations formulées, soulignant que cette initiative devait servir d'exemple dans d'autres pays. Un autre représentant s'est inquiété de la recommandation tendant à ce qu'il soit mis fin aux activités d'alimentation scolaire dans les écoles qui n'avaient pas été modernisées par le Gouvernement éthiopien, faisant valoir que ces écoles seraient ainsi pénalisées deux fois. Le Secrétariat a répondu qu'il était important que l'accroissement des inscriptions suscité par la fourniture de l'aide alimentaire n'ait pas de répercussions négatives sur la qualité de l'enseignement et de l'infrastructure.
5. Les représentants ont également discuté de l'importance que revêtaient les achats locaux d'aliments transformés.

Rapport résumé d'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement—Azerbaïdjan 6121.00 (2002/EB.2/2)

6. Le Conseil a relevé avec satisfaction la qualité du rapport d'évaluation, et il a noté, en s'en félicitant, que nombre des principales conclusions et recommandations issues de l'évaluation avaient été incorporées dans la conception de la nouvelle IPSR. En outre, il a pris note des efforts qui avaient été entrepris, comme indiqué dans le rapport, pour améliorer les activités dans certains domaines clés. Un représentant a fait observer néanmoins que l'explication de la méthode suivie pour l'évaluation de l'IPSR en Azerbaïdjan était trop descriptive.



7. Les représentants ont appuyé les recommandations formulées dans le rapport et ont dit que celui-ci et la présentation qui en avait été faite les avaient aidés à mieux comprendre les conditions difficiles dans lesquelles vivaient les personnes déplacées en Azerbaïdjan. Ils ont insisté sur la nécessité de trouver des solutions durables pour traiter le problème des personnes déplacées.
8. Le système de suivi après distribution décrit au paragraphe 15 du rapport a été particulièrement apprécié.

Rapport résumé d'évaluation du portefeuille du PAM en Angola (2002/EB.2/3)

9. Le Conseil s'est félicité du caractère utile et complet du rapport d'évaluation du portefeuille du PAM en Angola, notant que l'évaluation était intervenue au moment opportun et avait fourni des éléments utiles pour la conception de l'IPSR qui suivrait, renforçant d'autant le document. L'évaluation a mis l'accent sur la nécessité d'un meilleur ciblage, d'un meilleur centrage des activités, d'une formation renforcée du personnel du PAM et des contreparties et d'une amélioration du suivi après distribution.
10. Certains représentants ont pris tout particulièrement note des recommandations concernant une meilleure utilisation des indicateurs permettant de mesurer les résultats, des méthodes de conception et de planification des activités faisant davantage appel à la participation, une approche province par province des besoins en aide alimentaire, et la durée des distributions générales de produits alimentaires. Toutefois, un représentant a été d'avis que les mesures prises au niveau de la gestion, en ce qui concerne notamment les indicateurs, n'avaient pas tenu suffisamment compte de quelques-unes des recommandations.
11. Certains représentants se sont demandés si l'évaluation avait suffisamment pris en compte l'évolution constante de la situation et la nécessité d'assurer la souplesse des opérations, les critères appliqués étant peut-être davantage adaptés à des situations de développement stables. Un représentant a été d'avis que l'analyse de l'intégration des différents éléments du portefeuille (IPSR, opérations spéciales et le projet d'action rapide) aurait pu être davantage développée; un autre aurait souhaité une analyse de l'impact de l'aide alimentaire sur la situation de guerre dans le pays.
12. En réponse, le Secrétariat a remercié le Conseil de ses réactions généralement très positives concernant le rapport d'évaluation et de ses commentaires très utiles. L'évaluation avait été très complète et s'était accompagnée d'échanges intensifs entre la mission et le personnel du bureau de pays responsable de concevoir l'IPSR qui suivrait. Il a été reconnu qu'il pourrait n'être possible d'appliquer certaines des recommandations que lorsque la situation en Angola se stabiliserait. Le Secrétariat a fait observer que des évaluations de portefeuille pourraient être utiles pour fournir un aperçu de l'aide totale du PAM à un pays donné et deviendraient probablement plus fréquentes dans les futurs plans de travail du Bureau de l'évaluation et du suivi (OEDE). À cet égard, le Conseil attendait avec intérêt le débat sur la politique générale de suivi et d'évaluation orientés vers les résultats qui aura lieu à la prochaine session annuelle.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Schéma de stratégie de pays—Éthiopie (2002/EB.2/4)

13. Plusieurs membres se sont dits satisfaits de l'orientation que reflétait le SSP, et en particulier de l'accent qu'il mettait sur l'alimentation scolaire, les activités de prévention de



l'infection par le VIH/SIDA et d'atténuation des effets de l'épidémie et la promotion de la parité hommes-femmes.

14. Plusieurs représentants ont demandé quels étaient les avantages comparatifs du PAM en Éthiopie étant donné les activités qu'il menait depuis longtemps dans le pays. Le Secrétariat a répondu que les résultats préliminaires de l'évaluation d'impact avaient montré que ces avantages comparatifs consistaient notamment en une solide orientation vers les activités de terrain, une bonne connaissance des populations cibles et une souplesse permettant d'adapter les interventions aux besoins alimentaires des populations tout en les aidant à mener à bien des initiatives pour élever leurs revenus, accroître la production et réduire les besoins de secours d'urgence.
15. Un représentant, se référant aux critères de vulnérabilité appliqués par le PAM pour le ciblage des activités et à sa stratégie de partenariat, s'est demandé si l'un et l'autre étaient compatibles, par exemple lorsque les partenaires opéraient dans des régions qui n'étaient pas les plus vulnérables au regard des critères de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV). Le Secrétariat a répondu que les partenariats revêtaient une grande importance pour le PAM et qu'en Éthiopie, il avait été délégué aux régions plus de responsabilités pour qu'elles puissent gérer leurs propres ressources. De ce fait, les régions étaient maintenant mieux à même de collaborer avec les partenaires et de contribuer aux activités du PAM au moyen de leurs propres ressources. Le Conseil a relevé la nécessité d'obtenir une quantité suffisante d'articles non alimentaires pour réaliser les objectifs des activités de développement, comme l'accroissement des revenus et des avoirs des ménages, lesquels aboutiraient à un renforcement de la sécurité alimentaire.
16. Plusieurs membres ont demandé davantage d'information sur la stratégie suivie par le PAM en matière d'achats locaux de produits alimentaires, relevant les effets négatifs que pourrait avoir l'importation de denrées alimentaires. Le Secrétariat a répondu qu'en Éthiopie, le PAM suivait une triple stratégie en matière d'achats: achats pour utilisation à l'étranger (principalement céréales); achats pour utilisation en Éthiopie; et achats à des fins de développement dans les régions où le PAM pouvait s'employer à appuyer les agriculteurs locaux au moyen d'activités vivres pour la création d'actifs. Il a souligné que le PAM encourageait vivement les donateurs à appuyer cette triple stratégie et à fournir des contributions en espèces lorsque cela était possible.
17. Le Conseil a accueilli favorablement la récente évaluation d'impact et attendait avec intérêt de prendre connaissance du rapport détaillé sur ses conclusions. Il a été noté que les résultats de cette évaluation seraient pris en considération pour l'élaboration du programme de pays. Le rapport détaillé serait sans doute prêt en juin, et il ressortait de ses conclusions préliminaires que les activités d'aide au développement avaient donné des résultats positifs, en particulier en réduisant les besoins de secours d'urgence dans les régions où le PAM appuyait des activités de développement.



18. Plusieurs représentants ont observé que l'épidémie de VIH/SIDA avait un impact très sérieux en milieu aussi bien rural qu'urbain: deux autres pays du monde seulement avaient un plus grand nombre de séropositifs et de malades du SIDA, et il y avait en Éthiopie 1 million d'orphelins du SIDA. Le programme national de lutte contre le SIDA élaboré par le gouvernement inspirait les activités menées par le PAM dans ce domaine, et le Conseil national pour la lutte contre le SIDA serait l'agent d'exécution associé aux interventions du PAM en milieu urbain. Un membre, se référant aux problèmes nutritionnels des femmes et des enfants, a recommandé au PAM d'étudier les moyens de s'attaquer à ce problème dans le cadre d'une approche plus intégrée. Le Secrétariat a répondu que de nouvelles possibilités de partenariat, notamment pour la réalisation du programme de santé maternelle et infantile, se présenteraient dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le SIDA.
19. Plusieurs membres ont souhaité savoir quel avait été le rôle joué par le PAM dans le processus d'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté en Éthiopie. Le Secrétariat a répondu que le PAM participait activement aux travaux des groupes de travail chargés de la sécurité alimentaire, de l'environnement et de la promotion de la parité hommes-femmes, et que le Programme représentait également le système des Nations Unies au Comité national pour la sécurité alimentaire.

Programme de pays—Rwanda (2003–2006) (2002/EB.2/5)

20. Le Conseil a approuvé le premier programme de pays pour le Rwanda (2003–2006), se déclarant très satisfait qu'il soit exécuté en même temps que l'IPSR en cours, et a observé qu'il représentait une réorientation des opérations d'urgence et des interventions de secours et de redressement vers le développement.
21. Plusieurs membres ont noté avec satisfaction que le programme de pays était harmonisé avec les cycles de programme d'autres organisations des Nations Unies et qu'il était bien synchronisé avec la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement et les priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Certains membres ont posé des questions sur le rôle du PAM dans les approches sectorielles. Le Secrétariat a donné aux membres du Conseil l'assurance que le PAM coordonnait étroitement ses activités avec celles d'autres partenaires, soulignant que le Programme s'impliquait dans les groupes de travail des donateurs et dans les groupes thématiques des Nations Unies, et qu'il avait joué un rôle clé dans la rédaction de certaines parties du Plan-cadre.
22. Concernant la problématique hommes-femmes, et plus particulièrement le fait que les filles ont des résultats de 10 pour cent inférieurs à ceux des garçons aux examens de fin de scolarité primaire, un membre a suggéré que le PAM pourrait promouvoir l'éducation des filles en mettant en place un programme d'information. Le Secrétariat a aussi expliqué que dans une perspective d'équité le bureau de pays mettait tout en oeuvre pour accroître la participation des femmes aux comités d'aide alimentaire et aux associations d'enseignants/parents aux niveaux des districts et des communautés, et que par ailleurs le pourcentage de femmes était de 60 pour cent parmi le personnel recruté au plan international et de 34 pour cent parmi le personnel local. Il a souligné que si des possibilités de recrutement de personnel nouveau s'ouvraient, le PAM s'efforcerait tout particulièrement de recruter des femmes.



23. En ce qui concerne les politiques d'achat de produits alimentaires, qui sont décrites au paragraphe 59 du document —indiquant que le PAM devra acheter les produits alimentaires lorsque des stocks de la meilleure qualité seront disponibles à des conditions compétitives, dans la transparence et par voie d'appel d'offre internationale— un membre a demandé des éclaircissements sur la manière dont ces dispositions affecteraient l'ampleur des achats de produits alimentaires locaux effectués par le PAM au Rwanda. Le Secrétariat a expliqué que le PAM avait réussi au cours des années passées à acheter localement d'importantes quantités d'aliments composés, de légumineuses et de maïs. Afin de promouvoir davantage les possibilités d'achat de produits alimentaires locaux, le Programme a prévu d'organiser une réunion ouverte à tous les négociants locaux auxquels il exposera ses plans, ses politiques et ses procédures en matière d'achat de produits alimentaires.

Programme de pays—Zambie (2002–2006) (2002/EB.2/6)

24. Le Conseil a approuvé le programme de pays pour la Zambie (2002–2006), notant qu'il était compatible avec la politique du PAM visant à favoriser le développement et qu'il était conforme au plan d'action national de lutte contre la pauvreté du gouvernement ainsi qu'au plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA.
25. Plusieurs membres ont fait observer que le programme de pays allait dans le sens du SSP et des observations du Conseil et qu'il était bien synchronisé avec les programmes d'autres organisations des Nations Unies ainsi qu'avec les priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Un membre a demandé des éclaircissements sur le degré de coordination entre les activités du PAM et les programmes sectoriels, plus précisément sur la coordination avec les donateurs dans le secteur de l'enseignement primaire. Le Secrétariat a répondu que la stratégie et les modalités d'exécution de la nouvelle activité d'alimentation scolaire avaient été établies en étroite concertation avec le gouvernement et que le personnel du PAM participait fréquemment aux réunions des donateurs. Le Secrétariat a affirmé qu'il continuerait de s'employer à resserrer la coordination avec les partenaires dans le secteur de l'éducation.
26. Se référant aux dimensions de la pauvreté en Zambie, conjuguées à l'apparition de la pandémie de VIH/SIDA, un certain nombre de représentants ont souligné combien il était important de cibler les groupes de population les plus vulnérables et de concentrer l'aide sur l'amélioration de l'état nutritionnel des jeunes enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes ainsi que des personnes atteintes du VIH/SIDA. Un membre a recommandé que les mesures de lutte contre le VIH/SIDA soient étendues aux ménages ruraux. Notant que 20 millions de dollars avaient été engagés pour la Zambie par le Fonds mondial des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/SIDA, le Conseil s'est demandé avec une certaine inquiétude si le gouvernement pouvait absorber et utiliser efficacement ces ressources. Un membre a recommandé que le PAM étudie attentivement la participation d'autres organisations aux activités de lutte contre le VIH/SIDA afin d'assurer la complémentarité des apports et d'éviter que l'aide des donateurs ne fasse double emploi dans les mêmes secteurs géographiques. Le Secrétariat a répondu qu'il travaillait en liaison étroite avec l'UNICEF, le PNUD et d'autres partenaires, y compris les organisations non gouvernementales (ONG) locales, sur les programmes de santé, de nutrition et d'approvisionnement en eau au niveau des communautés, ainsi que sur la formation à la lutte contre le VIH/SIDA.



27. Un membre a noté combien il était important d'aborder les causes sous-jacentes du déficit alimentaire et de l'insécurité alimentaire croissante en Zambie, afin que la situation de ce pays, qui est exposé aux catastrophes, soit bien comprise. Le Secrétariat a précisé que le gouvernement donnait une priorité élevée au développement du secteur agricole qui occupait également une place importante dans le programme du Président. Le gouvernement s'employait énergiquement à promouvoir des tests de nouvelles variétés de semences et de nouvelles techniques agricoles visant à augmenter la production vivrière, y compris d'une nouvelle technique permettant de faire deux récoltes de maïs d'hiver.
28. Le Secrétariat a appelé l'attention sur la mesure très positive prise par le gouvernement en présentant tous les mois son budget dans la presse locale. Par ailleurs, il est apparu que le gouvernement maintiendrait son appui aux activités du PAM en continuant de financer les partenaires du Programme.

Programme de pays—Bolivie (2003–2007) (2002/EB.2/7)

29. Le Conseil a approuvé le programme de pays élaboré pour la Bolivie, relevant qu'il cadrait avec la stratégie de réduction de la pauvreté en Bolivie et tendait à promouvoir l'insertion sociale. Il s'est également félicité du processus de consultation qui avait été entrepris avec toutes les parties prenantes en vue de la préparation du programme de pays.
30. Se référant à l'appui solide que le Gouvernement bolivien apportait manifestement au programme, le Conseil a recommandé que le niveau actuel des contributions soit maintenu. Il a souligné qu'il importait que les bénéficiaires contribuent aux activités pour promouvoir l'implication locale et que les activités 1 et 2 au plan municipal et la stratégie de réduction de la pauvreté soient étroitement liées.
31. Plusieurs membres ont recommandé que le bureau de pays s'emploie à accroître la participation des organisations de petits producteurs, qui pourraient fournir des aliments. Par ailleurs, il importait de mettre en place un système de suivi et d'évaluation qui soit compatible avec celui qui existait déjà pour le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté. L'on a souligné la nécessité de mettre en oeuvre une politique intégrée de renforcement de la sécurité alimentaire, et un membre a fait savoir qu'il était disposé à appuyer la mise en oeuvre d'une stratégie davantage orientée vers la promotion de moyens de subsistance durables.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Azerbaïdjan 10168.0 (2002/EB.2/8)

32. En approuvant l'IPSR 10168.0 pour l'Azerbaïdjan, le Conseil a fait l'éloge de la qualité du document et s'est déclaré très satisfait du fait que la conception des activités tenait compte des recommandations de la mission d'évaluation qui avait fait le bilan de l'IPSR précédente (6121.00) en octobre 2001.
33. Les membres ont reconnu que les personnes déplacées vivaient dans des conditions socio-économiques déplorables, et ont noté que le maintien de l'aide du PAM était nécessaire. De nombreux membres ont constaté avec satisfaction que la nouvelle IPSR promouvrait des systèmes durables par la mise en place de plans générateurs d'emplois améliorant l'autodépendance des personnes déplacées, et que beaucoup de ces activités cibleraient des femmes. Le Conseil s'est félicité de l'introduction de la composante alimentation scolaire et a souligné la nécessité de renforcer la collaboration avec les partenaires.



Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Algérie 10172.0 (2002/EB.2/9)

34. Le Conseil a approuvé l'IPSR pour l'Algérie notant que tant qu'une solution politique n'aurait pas été trouvée, il faudrait continuer d'aider ce groupe de réfugiés.
35. Plusieurs membres ont fait observer que les réfugiés n'auraient pu survivre aussi longtemps (depuis 1975) dans un climat aussi inhospitalier, sans l'aide du Gouvernement algérien, de la communauté internationale, du PAM et d'autres organisations.
36. Les membres ont en outre noté que les femmes et les enfants étaient très nombreux parmi les réfugiés et que l'aide alimentaire était indispensable pour eux. Les membres ont également apprécié le rôle joué par les comités de femmes dans l'opération.
37. Un membre a fait remarquer l'augmentation du nombre de réfugiés recevant une aide du PAM depuis la dernière IPSR et l'écart entre les nombres de bénéficiaires mentionnés par le PAM et par le HCR. Le Secrétariat a répondu qu'avant le deuxième semestre de 2000, le PAM couvrait dans le cadre de l'IPSR les besoins de 80 000 personnes sur un total de 155 000 réfugiés, d'autres donateurs pourvoyant aux besoins des réfugiés restants sur la base d'accords bilatéraux. Toutefois, depuis que l'aide alimentaire de toute provenance avait été mise en commun et distribuée à l'ensemble des réfugiés, pour des raisons de transparence, le PAM avait décidé de présenter dans l'IPSR les besoins de la totalité des réfugiés. Le nombre de réfugiés était calculé sur la base de l'enregistrement non contesté des personnes ayant le droit de vote au référendum effectué par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), et de l'enregistrement préalable au rapatriement des réfugiés des camps de Tindouf qui était effectué par le HCR. Le nombre de réfugiés utilisé par le Gouvernement algérien était de 165 000, tandis que le PAM et le HCR avaient l'un et l'autre établi le programme sur la base du chiffre de 155 430 réfugiés.
38. Un membre a recommandé que le PAM renforce sa présence à Tindouf afin qu'un suivi après livraison plus efficace puisse être assuré. Le même membre a recommandé en outre qu'un nouveau recensement soit effectué pour établir les nombres exacts de réfugiés ayant besoin d'aide. Le Secrétariat a informé le Conseil que le Gouvernement algérien avait récemment approuvé l'ouverture d'un bureau auxiliaire à Tindouf, ce qui permettrait au Programme de renforcer sa présence dans les camps et d'améliorer le suivi après livraison.
39. Un membre a annoncé une contribution à l'IPSR de 1 million d'euros et a indiqué que des fonds supplémentaires pourraient suivre.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Angola 10054.1 (2002/EB.2/10)

40. Le Conseil a approuvé l'IPSR 10054.1 pour l'Angola, demandant que le document soit modifié pour tenir compte des derniers développements de la situation en Angola et que le Secrétariat présente à la troisième session ordinaire de 2002 toute révision budgétaire qui pourrait être nécessaire. Le Secrétariat distribuerait dès que possible un document mis à jour.
41. Plusieurs membres ont fait l'éloge de la conception très souple de l'IPSR qui permettait de mettre davantage l'accent sur les éléments de redressement, le ciblage des femmes, les activités vivres-contre-travail, la formation des contreparties, le renforcement du potentiel local et la sensibilisation au VIH/SIDA.
42. Les membres ont également noté qu'avec l'amélioration de l'accès routier résultant de meilleures conditions de sécurité, les coûts de transport devraient diminuer.



43. Plusieurs membres ont fait remarquer le rôle joué par le PAM dans la coordination de l'aide d'urgence et ont recommandé le renforcement de la collaboration avec la FAO afin que des semences et des outils puissent être fournis avant la saison des semis.
44. Plusieurs membres ont instamment demandé au Gouvernement angolais de réorienter son budget de la défense vers l'aide à la réinstallation et les activités de développement social.
45. Certains représentants ont appelé l'attention du Conseil sur le fait que le nombre de personnes déplacées bénéficiaires pourrait augmenter par suite de l'amélioration de l'accès et ont instamment demandé au PAM d'être prêt à faire face à ces besoins.
46. Un représentant a souligné la nécessité de renforcer le suivi après distribution.
47. Les membres ont encouragé le PAM à poursuivre chaque fois que possible sa stratégie d'achats locaux.
48. Plusieurs représentants ont indiqué qu'il pourrait être demandé au PAM d'appuyer, sans attendre, les secteurs de cantonnement.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Colombie 10158.0 (2002/EB.2/11)

49. Le Conseil a reconnu la gravité de la crise humanitaire en Colombie ainsi que le caractère approprié de l'intervention proposée pour y faire face. Il a souligné l'importance de la participation communautaire, de l'ACV, du suivi et de la coordination entre le PAM et les donateurs ainsi qu'avec l'UNSECOORD. Le bureau de pays a été encouragé à renforcer les capacités du personnel et l'efficacité des organismes nationaux de contrepartie participant à l'exécution des activités. Un membre s'est inquiété de la croissance considérable du programme tandis que la nécessité d'élargir le programme a également été mentionnée.
50. Plusieurs membres ont recommandé d'accroître le nombre de donateurs.

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

Rapport sur l'élaboration d'un système de suivi des rapports du Corps commun d'inspection (CCI) (2002/EB.2/17)

51. Le Secrétariat a présenté au Conseil le rapport, qui était l'aboutissement d'un large dialogue entre le PAM et le CCI. Le Président du CCI a mis en relief l'importance de l'accord intervenu en vue de mettre en place un système efficace de suivi des recommandations du CCI, qui contribuerait à promouvoir l'harmonisation entre les organismes des Nations Unies. Le Conseil a appuyé pleinement la proposition et a approuvé le système dont les grandes lignes étaient exposées dans le document comme système de suivi par le PAM des rapports du CCI.

Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (2002/EB.2/18)

52. Le Secrétariat a présenté le document au Conseil. Le Président du CCI a souligné qu'une direction efficace des politiques et des stratégies du Programme ainsi que les résultats des travaux des organes de contrôle tant internes qu'externes avaient permis d'assurer une bonne gouvernance et ainsi une utilisation efficace des ressources financières, humaines et



autres. Il a fait observer que le PAM était déjà en avance par rapport aux autres organismes des Nations Unies grâce aux décisions adoptées par le Conseil et au programme de travail élaboré pour l'introduction de nouveaux outils de gouvernance.

53. Le Conseil a exprimé sa satisfaction des étroites relations de travail établies entre le CCI et le PAM. Il a donné son aval à la suite que le Secrétariat envisageait de donner aux recommandations formulées dans le rapport du CCI.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport final sur le Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP) (2002/EB.2/20)

54. Le Secrétariat a remercié le Conseil de l'appui qu'il lui avait apporté pour la mise en oeuvre du Programme d'amélioration de la gestion financière depuis son lancement en 1995; il a reconnu que les objectifs à court et à long termes du FMIP avaient été atteints et que ce Programme avait connu son aboutissement avec l'introduction du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), le nouveau système intégré d'information de gestion. Il a fait observer que WINGS fournissait rapidement des informations précises qui facilitaient les prises de décisions, et améliorait la transparence et la production rapide de rapports sur l'utilisation et la gestion des ressources. Il a souligné que le PAM entrait maintenant dans une phase nouvelle, qui consistait à systématiser l'usage du système dans tous les aspects des activités du Programme de façon à en assurer l'utilisation et la maîtrise immédiate par tous les acteurs institutionnels, ainsi qu'à achever les tâches restantes pour le module HR/paie et autres améliorations à apporter par les acteurs concernés.

Opérations du PAM dans le Territoire palestinien (2002/EB.2/21)

55. À la demande du Conseil, le Secrétariat a présenté la situation dans le Territoire palestinien, et informé le Conseil des développements concernant les opérations du PAM dans le Territoire et de la réponse du Programme à la crise récente.
56. Plusieurs membres ont félicité le PAM pour les efforts qu'il avait déployés jusqu'à présent et ont insisté sur la nécessité de continuer à fournir une assistance aux communautés touchées dans le cadre de l'opération d'urgence récemment approuvée pour le Territoire palestinien. Le Conseil a exhorté tous les membres à fournir davantage de ressources et un membre a souligné qu'il était nécessaire que des donateurs non habituels apportent également une aide.

